

#### PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 9 SEPTEMBRE 2010

L'an deux mil dix, le 9 septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Périgny, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au Foyer Rural, sous la présidence de Monsieur Guy DENIER, Maire.

Étaient présents,

Mme BERGER, M. MORISSET, Mme THOREAU, M. FOUCAUD, Mme HUBAULT, M. DEROIR, Mme BENETREAU, M. PIGNOUX, Mme FRETARD, M. CARROT, Mme FORGET, Mme MANESSE, M. NEDELEC, Mme LE METAYER, Mme PHELUT, M. CHERIN, Mme MUSET, M. CALVEZ, Mme CHEVALIER, M. PIERARD, M. SAGOT, Mme VISSAULT, M. VINCE.

Étaient absents,

Mme GROUSSARD, M. BOISSEAU, M. GALERNEAU (procuration à M. DEROIR), M. ROY (procuration à M. FOUCAUD), Mme BOURDEL.

Mme FRETARD était désignée secrétaire de séance et M. VALENTINI secrétaire auxiliaire.

date	de la convocation	30 août 2010
mem	bres en exercice	29
mem	bres présents	24
procu	ırations	2

## Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.



Sommaire	Page
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 6 juillet 2010	1
- Informations sur les décisions prises par le Maire	2
- Maison de la Petite Enfance - modification du Règlement intérieur de la structure	
multi-accueil	4
- Subvention exceptionnelle à l'association "Solidarité & Fraternité pour les enfants	
d'Haïti"	5
- Classe de découverte - Ecole primaire Périgny Rompsay	6
- Travaux dans les établissements scolaires 2011 - demande de subvention au	
Conseil Général	6
- Urbanisme : dénomination de voie	7
- Modification du tableau des effectifs	7
- Numérotation des délibérations	10
- Emargement des élus présents	10



## APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 6 JUILLET 2010

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 6 juillet 2010.

M. Pierard indique qu'il a été oublié dans la liste des présents.

Mme Muset s'étonne d'être notée absente.

Monsieur le Maire indique à M. Pierard que la correction sera faite et à Mme Muset que son heure d'arrivée tardive a été mentionnée plus loin dans le procès-verbal.

Le procès-verbal est ensuite adopté à l'unanimité.

#### 

### INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des décisions qu'il a prises depuis la dernière séance :

## Au titre de l'article L.2122-22 – 3° du CGCT

Libellé	Objet	Fournisseur	Date	Montant en €
Dáslinstina dos	D (-1:ti 4'	Caiana 4'4manana	24/06/2010	
Réalisation des	Réalisation d'un emprunt pour la	Caisse d'épargne	24/06/2010	500 000
emprunts destinés au	réalisation d'un dojo gymnase	Aquitaine Poitou-		
financement des	Taux fixe : 3,30 %	Charentes		
investissements et de	Durée du prêt : 15 ans			
passer à cet effet les	Echéances trimestrielles			
actes nécessaires				

#### Au titre de l'article L.2122-22 – 4° du CGCT :

Libellé	Objet	Fournisseur	Date	Montant en €
Marché à bons de	Marché de voirie 2008-2010			
commande	Rue Valençay - Aménagement accès vers commerces	Colas sud-ouest	23/06/2010	2 219
	Rue Fauvettes : réfection voirie en bicouche	Colas sud-ouest	28/06/2010	4 363
	Aménagement en béton désactivé – Palmilud	Colas sud-ouest	28/06/2010	1 657
	Rue La Fontaine - réfection enrobés n°9 et n°25	Colas sud-ouest	22/07/2010	2 083
	Rue du Château - reprise gargouille sur trottoir	Colas sud-ouest	26/07/2010	1 052
	Rue des Grands Champs - reprise voirie en enrobés n° 43	Colas sud-ouest	26/07/2010	4 091
	Rue des Mimosas - reprise de voirie en enrobés n°11	Colas sud-ouest	26/07/2010	2 231
	Rue La Fontaine/Victor Hugo - Réfection enrobés de voirie	Colas sud-ouest	26/07/2010	5 392
	WC public parc mairie - Aménagement en béton désactivé de type calcaire	Colas sud-ouest	27/07/2010	4 091
	Création parking - Bureau de Police	SCREG Sud-ouest	20/08/2010	4 217

### Au titre de l'article L.2122-22 – $10^{\circ}$ du CGCT :

Libellé	Objet	Débiteur	Date	Montant en €
Aliéner de gré à gré	Vente Mercedes Benz	SAVIA	28/06/2010	1 400
des biens mobiliers	immatriculé 4823 TH 17			
jusqu'à 4 573 €				

## A titre d'information

Libellé	Objet	Fournisseur	Date	Montant en €
Commandes importantes	Volet roulant - Bureau police	VALLIN	23/06/2010	2 559
hors marchés à procédure adaptée	Achat véhicule Sprinter - espace verts	SAVIA	25/06/2010	24 781
	Achat Renault master Pick up - espaces verts	Renault trucks	25/06/2010	16 051

Remplacement chaudière gaz - logement 6, impasse	S.P.S.	25/06/2010	2 400
du Cimetière			
Réhabilitation installation électrique	Fauchet	25/06/2010	17 665
Baie de brassage informatique - bureau police	Lionel EURL		
El 41444	Atlantique	29/06/2010	5.760
Fleurs d'été	Midi Plantes	28/06/2010	5 769
Remplacement vantaux s/porte tennis	Cardinaud SA	30/06/2010	2 413
Fauchage accotements	Salomon	02/07/2010	2 536
Carottage plancher et murs - bureau police	Diamservices	02/07/2010	3 349
Assurance Dommages ouvrage CLSH	SMACL	02/07/2010	12 042
Travaux de chauffage - bureau de police	Boulineau J.F.	13/07/2010	14 745
Travaux de plomberie sanitaire - bureau de police			
Fourniture et pose chéneau zinc et bac terrasse zinc	André	13/07/2010	7 071
- salle gym du stade	Pentecôte		
Signalétique dojo gymnase	Iris Pro Créa	13/07/2010	1 772
Maîtrise d'œuvre, publication Périscope n°33	IRIS Pro Créa	20/07/2010	7 284
Stèle - cimetière	PFG	21/07/2010	2 655
Réfection peinture - bureau de police	Gadoud Braud	21/07/2010	16 116
Peinture - logement 6, imp. du Cimetière	Chevalier	26/07/2010	3 914
	Marchand		
Fourniture et pose de carrelage et de plinthes -			
bureau police	SRB	27/07/2010	8 430
Pose carrelage, faïence, placo - 6, Impasse du	SKD	27/07/2010	0 730
Cimetière			
Entretien des toboggans –Palmilud	Euréka	30/07/2010	11997
Réfection sanitaire - 6, Impasse du Cimetière	S.P.S.	02/08/2010	2 631
Réfection couloirs vestiaires - complexe sportif	Groupe Vinet	02/08/2010	5 364
Tatami et protection murale - Dojo	Osé Loisirs	04/08/2010	11 553
Placard cuisine – salle de la bibliothèque	Jollivet Frères	04/08/2010	3 182
Remplacement chaudière - logement 2 rue Péré	S.P.S.	04/08/2010	2 792
Réfection toiture, couverture entrée – médiathèque	Bauchaud	04/08/2010	15 740
Cloisons - bureau police	Artisan		
	Menuisier		
Location château gonflable – Palmilud	Le grain de	06/08/2010	2 100
	sable		
Achat véhicule Logan pick-up - voirie	La Rochelle	18/08/2010	10 460
Reprise peinture sur véhicule	Automobile	27/08/2010	2 943
Equipement du dojo/gymnase	Gymnova	18/08/2010	129 241
Alarme intrusion - bureau police	Brunet Sicot	18/08/2010	3 893
Traçage au sol signalisation - Carrefour la	Signature	18/08/2010	4 111
Pommeraie			
Mobilier pour dojo gymnase	Atlantic	20/08/2010	5 571
	Bureau		
Dépoussiérage et nettoyage des réseaux VMC 2010	Protechlav	23/08/2010	3 941
Décompacteur - stade	Espace Tardy	25/08/2010	7 774
Remplacement candélabre rue Blaise Pascal			
(accident)			
Remplacement bornes et câblage suite à un	SDEER	25/08/2010	5 234
vandalisme sur le canal			
Remplacement candélabre rue du stade			

M. Vince demande concernant l'emprunt s'il y a eu négociation sur le taux et mise en concurrence ? Monsieur le Maire indique que l'emprunt a été présenté au Budget primitif 2010, qu'il a déjà été voté. Il s'agit d'une opération de trésorerie. Une discussion a déjà eu lieu à ce sujet et le Directeur Général des Services essaie d'en tirer le meilleur parti pour la commune.

M. Valentini, invité à prendre la parole, indique qu'il lance une consultation auprès de six organismes bancaires à la fois sur des taux révisables et sur des taux fixes. En moyenne, 4 organismes répondent. Il rappelle qu'un volume d'emprunt est voté au Budget Primitif (2 millions) et que les appels à l'emprunt sont faits en fonction des besoins de trésorerie (500, 300 000 €).

M. Vince fait confiance au Directeur Général des Services. Il demande si le taux est bon par rapport au marché ?

Monsieur le Maire répond qu'il y a une forte négociation.



# N° 2010-68 : Maison de la Petite Enfance – Modification du Règlement Intérieur de la structure multi-accueil

Madame Berger explique qu'un règlement intérieur existe pour la structure multi-accueil de la Maison de la Petite Enfance depuis son ouverture en 2005. Ce dernier a été modifié en 2006.

Aujourd'hui, après plusieurs années de fonctionnement et de pratique mais aussi de collaboration avec les organismes partenaires, il est nécessaire de modifier ce règlement intérieur.

Les modifications ou ajouts portent sur :

- mention de l'adresse de la structure ;
- l'article 3 : Modalités d'admission des enfants
  - des séquences horaires proposées pour l'accueil régulier ;
  - l'ouverture de 8h à 18h du lundi au vendredi en accueil occasionnel ;
- l'article 4 : Horaires Présence Absence des enfants :
  - la durée et la forme de la période d'adaptation sont proposées à la famille ;
  - les périodes de fermetures de l'équipement précisées ;
- l'article 5 : Mode de calcul des tarifs
  - le mode de calcul des tarifs ;
  - les régimes particuliers et prestations de services (SNCF et EDF) ;
- et le calendrier des vaccinations à l'article 6.

M. Pierard demande concernant le changement des séquences horaires si cela est à la demande de la CAF ou des parents ?

Mme Berger précise qu'il s'agit des parents afin de s'adapter aux besoins des familles. En cas d'adaptation, si le besoin est de 80%, le temps restant est proposé en accueil occasionnel.

M. Pierard demande si un service de réservation par Internet est possible ?

Monsieur le Maire répond que non, tout d'abord l'enfant n'est pas un objet.

Mme Berger précise que pour les 28 places de la crèche, il y a les contrats réguliers, allant de 3 à 5 jours par semaine. Les besoins de la famille sont établis pour l'année et mentionnés dans le contrat. Cela permet de connaître les créneaux occasionnels à proposer aux autres familles demandeuses.

Monsieur le Maire rassure les élus, les enfants n'auront pas de puce pour être localisés (cf reportage télé sur une crèche aux États-Unis du jour même).

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les modifications du Règlement Intérieur de la structure multi-accueil de la Maison de la Petite enfance.

#### Le conseil municipal,

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles R 180-10 et R 180-11,

Vu le décret n° 2000-762 du 1<sup>er</sup> Août 2000, relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans, et modifiant le Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté du 26 décembre 2000 relatif aux personnels des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans.

Vu la délibération n°2006-38 du conseil municipal du 4 mai 2006 approuvant la mise à jour du règlement intérieur de la structure multi-accueil,

Considérant la nécessité d'approuver les modifications du Règlement Intérieur de la structure Multiaccueil de la Maison de la Petite Enfance

#### Entendu l'exposé de Madame Berger,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés

- Approuve les modifications apportées au Règlement Intérieur de la structure multi-accueil de la Maison de la Petite enfance,
- Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée à :
  - Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime,
  - Monsieur le Président de la Caisse d'Allocations Familiales,
  - Madame le Médecin Départemental Direction de la Solidarité Départementale PMI, et insérée au recueil des actes administratifs.



# $N^{\circ}$ 2010-69 : Subvention exceptionnelle - Association "Solidarité & Fraternité pour les enfants d'Haïti"

Monsieur le maire expose au conseil municipal que l'association "Solidarité & Fraternité pour les enfants d'Haïti", existant depuis 1990 dont un des membres actif est à Périgny intervient auprès de la population d'Haïti depuis de nombreuses années.

Cet État, déjà l'un des pays les plus pauvres du monde, a été dévasté par un tremblement de terre ayant engendré de terribles dégâts tant humains que matériels au début de l'année.

L'association, présente sur place à Tabarre (banlieue de Port au Prince) gère une école (maternelle et primaire, soit 200 enfants), une crèche l'Auberge de la Fraternité (30 à 40 enfants), une maison d'accueil, une permanence médicale. Lors du tremblement de terre, les bâtiments ont subi des dommages importants mais heureusement il n'y a eu aucun enfant disparu ou blessé ni de victime parmi le personnel.

La phase de grande urgence a été conduite efficacement tant pour les enfants et leur scolarisation mais aussi pour la mise en œuvre des réparations et reconstructions de bâtiments.

Chaque don est destiné, directement aux actions d'aide en Haïti. Outre les travaux faits ou engagés, l'association intervient ou est intervenu dans les domaines suivants :

- aides aux familles venues à la Fondation demander du secours (nourriture, hébergement...) des aides financières et des tentes ont été offertes ...
- parrainage d'enfants pour la poursuite de leur scolarité après l'école primaire et leur formation professionnelle ;
- soutien à deux autres crèches : Les Brebis de Saint Michel de l'Attalaye dont un bâtiment a été détruit, la Maison des Anges qui n'a plus de bâtiment.

Cette aide pourra prendre la forme du financement de la prise en charge des frais de scolarisation d'une classe pour une année scolaire.

L'association "Solidarité & Fraternité pour les enfants d'Haïti" propose à la commune un geste de solidarité en apportant sa contribution financière.

Le maire propose d'apporter une aide financière à l'association, soit 2 400 €.

## Le Conseil Municipal,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la proposition de subvention formulée par l'association "Solidarité & Fraternité pour les enfants d'Haïti" :

Considérant le besoin d'aider la population haïtienne durement touchée et particulièrement les enfants ; Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- ➤ **Accorde** une subvention exceptionnelle de 2 400 € à l'association "Solidarité & Fraternité pour les enfants d'Haïti" :
- **Dit** que les crédits seront inscrits à l'article 6574 ;
- **Demande** qu'un compte rendu des actions menées soit établi dans l'année à suivre.

Monsieur le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée à : Monsieur le Préfet de Charente Maritime,

Monsieur le Trésorier Principal, receveur municipal,

et insérée au recueil des actes administratifs de la commune.

## N° 2010-70 : Classe de découverte - Ecole Primaire Périgny-Rompsay

Madame Hubault expose au Conseil Municipal que l'école primaire du quartier de Rompsay envisage une classe de découverte au centre d'accueil et de découverte "Les Moulins d'Oléron" à Dolus d'Oléron à la rentrée scolaire 2010.

Ce séjour est prévu du 29 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2010 pour deux classes (une classe de CM1 et une classe de CM2) soit 49 enfants ; ce chiffre étant susceptible d'être modifié en fonction de nouvelles inscriptions ou départ de rentrée.

Le coût du séjour comprenant l'hébergement, la pension complète, les animations, visites et l'encadrement des activités s'élève à 5 184,20 € pour les 49 enfants (non compris le coût du transport pris en charge par l'Association des Parents d'élèves).

La participation des familles est proposée à hauteur de 35 € par enfant.

Le bureau municipal du 23 juin 2010 a émis un avis favorable de principe considérant que cette classe de découverte correspondait complètement aux objectifs du P.E.L.

Il est proposé au conseil municipal d'accepter ce séjour en classe de découverte pour l'école primaire de Périgny Rompsay selon les modalités définies ci-dessus.

### Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de réservation de séjour proposée par le Centre d'Accueil et de Découverte de Dolus d'Oléron,

### Entendu l'exposé de Madame Hubault,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés

- Décide l'organisation d'une classe de découverte pour 49 enfants des classes de CM1 et CM2 de l'école primaire de Périgny Rompsay,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre l'organisme d'accueil et la commune,
- Autorise Monsieur le Maire à émettre les titres de recettes suivants :
  - aux familles pour 35 € par enfant ; la recette correspondante sera imputée à l'article 70878, fonction 2121,
  - pour la participation de la coopérative scolaire (20 € par enfant) : la recette correspondante sera imputée à l'article 7478, fonction 2121.
- Les crédits seront inscrits au budget 2010 à l'article 658, fonction 2121, pour la somme de 5184,20 euros.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée à : Monsieur le Préfet de Charente-Maritime,

Monsieur le Trésorier Principal, receveur municipal,

et insérée au recueil des actes administratifs de la commune.

#### 

# $N^{\circ}$ 2010-71 : Travaux dans les établissements scolaires 2011 – demande de subvention au Conseil Général

Dans le cadre des gros travaux réalisés chaque année dans les groupes scolaires, il est proposé de retenir un ensemble de travaux à programmer pour l'exercice budgétaire 2011. Cette programmation de travaux de réfection, d'aménagement de classes, de salles, de sanitaires et de bâtiments (toitures, isolation) est subventionnée par le Conseil Général et portent principalement sur le bâtiment de l'ancienne mairie.

Le Conseil Général aide les communes de 5 000 à 9 999 habitants à hauteur de 20 % avec un plafond de travaux subventionnables fixé à 50 000 € HT pour les grosses réparations.

Le montant des travaux proposés s'élève à 58 700 € TTC, 49 080 € HT répartis sur les groupes scolaires des Coureilles : 10 800 € pour l'école maternelle et 47 900 € pour l'école des Coureilles.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur une demande de subvention départementale pour des travaux d'amélioration dans les groupes scolaires pour un montant de 49 080 € HT.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 16 avril 2010 du Conseil Général allouant aux communes des aides pour les constructions et grosses réparations dans les locaux scolaires du premier degré,

Vu les propositions de travaux dans les établissements scolaires,

Considérant la nécessité d'entretenir les bâtiments scolaires pour un accueil optimum des enfants,

Entendu l'exposé de Madame Hubault,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés

- ➤ Sollicite le Conseil Général pour l'attribution d'une subvention afférente à la réalisation de travaux dans les établissements scolaires pour l'année 2011, dont le montant s'élève à la somme de 49 080 € HT.
- Les dépenses afférentes à ces travaux seront inscrites au BP 2011.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée à :

Monsieur le Préfet de la Charente Maritime,

Monsieur le Président du Conseil Général,

et insérée au recueil des actes administratifs de la commune.



### N° 2010-72 : Urbanisme : dénomination de voie

Monsieur Pignoux expose que suite aux travaux de construction du dojo gymnase et à l'aménagement des abords de l'école de Rompsay, une voie a été créée facilitant l'accès à ces équipements publics.

Il est proposé de dénommer cette nouvelle voie : Allée Nelson PAILLOU

Nelson PAILLOU (1924 - 1997):

Président du Comité national olympique et sportif français de 1982 à 1993.

Mme Muset aurait souhaité un nom de femme ?

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de dénommer la voie permettant l'accès au dojo gymnase,

Entendu l'exposé de Monsieur Pignoux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés

- Décide la dénomination suivante selon le plan annexé à la présente délibération :

#### Allée Nelson PAILLOU.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime,
- Monsieur le Directeur des Services Fiscaux,
- Monsieur le Directeur de la Poste

Et insérée au recueil des actes administratifs de la commune.



## N° 2010-73: Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder à la modification du tableau des effectifs.

D'une part, avec la création de deux postes afin de renforcer les services du Personnel et de la Médiathèque. Il s'agit pour le service du Personnel d'un poste de rédacteur à temps complet et pour la

Médiathèque d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2ème classe également à temps complet.

D'autre part, suite aux changements de temps de travail de deux agents du service entretien et à leur nomination il convient de supprimer leurs anciens postes.

## I - Création de postes pour les services du Personnel et de la Médiathèque.

- 1 poste de rédacteur (temps complet);
- 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2ème classe (temps complet).
- II. <u>Suppression de postes</u> suite aux changements de temps de travail de deux agents du service entretien, il est nécessaire de supprimer :
- 1 poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe (temps non complet, 28h)
- 1 poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe (temps non complet, 29h)

# M. Pierard demande le nombre d'emplois actuellement en Mairie.

Monsieur le Maire répond que l'on arrive à 121 personnes tout temps de travail compris et non en ETP.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification du tableau des effectifs d'après les éléments ci-dessus.

## Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 3,

Vu la délibération n° 2010-66 du 6 juillet 2010 modifiant le tableau des effectifs du personnel communal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés

- Décide la création des postes budgétaires suivants :
  - 1 poste de rédacteur (temps complet);
  - 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2ème classe (temps complet).
- Décide la suppression des postes budgétaires suivants :
- 1 poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe (temps non complet, 28h)
- 1 poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe (temps non complet 29h)
- Approuve le tableau des effectifs du personnel communal ci-dessous :

Emplois permanents	Cat égo rie	postes	ore de s avant ication	Supp	ressions	Cré	ations	pos	mbre de tes après ifications
		TC*	TNC *	TC*	TNC *	TC*	TNC *	TC*	TNC *
Filière administrative		14				1		15	
DGS (emploi fonctionnel)	A	1						1	
Attaché principal	A	1						1	
Attaché	A	1						1	
Rédacteur chef	В	1						1	
Rédacteur principal	В	1						1	
Rédacteur	В	0				1		1	
Adjoint adm Ppal 1 <sup>ère</sup> cl.	C	2						2	
Adjoint adm. Ppal 2 <sup>ème</sup> cl.	С	2						2	
Adjoint adm. De 1ère classe	C	3						3	

Adjoint adm. De 2 <sup>ème</sup> classe	C	2					2	
Filière Technique		<mark>42</mark>	<mark>16</mark>		2		42	14
Ingénieur territorial principal	A	1					1	
Contrôleur principal de travaux	В	1					1	
Agent de maîtrise principal	C	1					1	
Agent de maîtrise	C	5					5	
Adjoint techn. Ppal de 1 <sup>ère</sup> cl.	C	1					1	
Adjoint techn. Ppal de 2 <sup>ème</sup> cl.	С	6					6	
Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> cl.	С	5	2				5	2
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> cl.	С	22	14		2		22	12
Filière culturelle		3				1	4	
Assistant de Conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2 <sup>ème</sup> classe	В	1				1	2	
Adjoint de Conservation du patrimoine de 1 <sup>ère</sup> classe	С	2					2	
Filière sportive		9					9	
Educateur APS hors classe	В	2					2	
Educateur APS 1 <sup>ère</sup> classe	В	1					1	
Educateur APS 2 <sup>ème</sup> classe	В	2					2	
Opérateur des APS	С	4					4	
Filières sanitaire et sociale		17					17	
ATSEM de 1 <sup>ère</sup> classe	С	7					7	
Puéricultrice de cl. Normale	A	1					1	
Educatrice de jeunes enfants	В	2					2	
Auxiliaire de puériculture principal de 1 <sup>ère</sup> classe	С	1					1	
Auxiliaire de puériculture de 1 <sup>ère</sup> classe	С	6					6	
Filière animation		1					1	
Adjoint d'animation de 1ère cl.	С	1					1	
Filière police municipale		2					2	
Gardien de Police Municipale	С	2					2	
TOTAL		88	16		2	2	90	14
Emplois contractuels								
Coordonnateur social (art. 3, alinéa 7)		1					1	
Médiateur social - actions jeunes (art. 3, alinéa 7)		2					2	
TOTAL		3					3	
TC* - Temps complet			TNC* - T	1	1 . 4	•		

TC\* = Temps complet

 $TNC^* = Temps non complet$ 

<sup>➤</sup> Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2010.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée à :

Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime,

Monsieur le Trésorier Principal de La Rochelle Banlieue, receveur municipal,

Monsieur le Président du Centre de Gestion de Charente-Maritime,

et insérée au recueil des actes administratifs.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h15.

### Numéros d'ordre des délibérations :

2010-68 : Maison de la Petite Enfance - modification du Règlement intérieur de la structure multi-

accueil.

2010-69 : Subvention exceptionnelle à l'association "Solidarité & Fraternité pour les enfants

d'Haïti"

2010-70 : Classe de découverte - Ecole primaire Périgny Rompsay

2010-71: Travaux dans les établissements scolaires 2011 - demande de subvention au Conseil

Général

2010-72 : Urbanisme : dénomination de voie 2010-73 : Modification du tableau des effectifs

## **Emargements membres présents:**

M. Guy DENIER	Mme Christine BERGER	M. Philippe MORISSET
Mme Nicole THOREAU	M. Michel FOUCAUD	Mme Martine HUBAULT
M. Paulin DEROIR	Mme Corinne BENETREAU	M. Bernard PIGNOUX
Mme Laurence FRETARD	M. Jean-Marie CARROT	Mme Catherine FORGET
Mme Maryse MANESSE	M. Marc NEDELEC	Mme Catherine LE METAYER
Mme Annie PHELUT	M. Patrick CHERIN	Mme Béatrice MUSET

M. Hubert CALVEZ	Mme Nicole CHEVALIER	M. Jacques PIERARD
M. Jean-Jacques SAGOT	Mme Isabelle VISSAULT	M. Daniel VINCE